

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'envoi : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1-2025
LUNDI 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 7 – PERRIER Bernadette à MAZON Elisabeth, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie, ROURE Christine à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à LIOUTIER Pascale, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, CHARRE Béatrice à BOUDON Alain, FARJON Philippe à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain

OBJET : Dégrèvement exceptionnel d'un mois de loyer communal

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mme AUBERT Aurélie, Institut de Beauté ORELIA, qui loue un local professionnel appartenant à la Commune. Dans le courant de l'année 2024, une panne importante s'est produite sur les deux unités de climatisation réversible générant 7 interventions de techniciens, l'arrêt momentané de son activité professionnelle et l'impossibilité d'utiliser le système de chauffage ou de climatisation (sur une période de 8 mois).

En compensation des désagréments subis, Mme AUBERT souhaiterait un dégrèvement sur le montant de son loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder le dégrèvement exceptionnel du loyer du mois d'avril 2025, soit la somme de 331.17 €, à Mme AUBERT Aurélie, Institut de Beauté ORELIA en compensation des désagréments subis à la suite du dysfonctionnement du système de climatisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Alain BOUDON**



**Le Maire,
Philippe ROUX**

